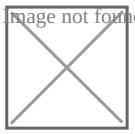

Séparation concubin carte grise au deux noms qui est le propriétaire

Par **Cathiefv**, le **08/03/2019** à **00:13**

Bonjour je viens de me séparée de mon ex concubin. Nous avions une voiture ,la carte grise est aux deux noms..je suis marquée en premier.

J'ai la facture d'achat a non nom,et j'ai contracté le crédit. Je paye le crédit tout les mois.

Il me demande la moitier de la voiture et me menace d'aller au tribunal.

Ah qui est la voiture? Et comment faire?

Par **youris**, le **08/03/2019** à **09:53**

bonjour,

la carte grise n'est pas un titre de propriété, c'est un document de circulation.

le véhicule appartient à celui qui est mentionné sur la facture d'achat.

s'il va au tribunal, il perdra.

gardez précieusement votre facture.

salutations

Par **Cathiefv**, le **08/03/2019** à **17:02**

Je vous remercie pour votre réponse

Par **Cathiefv**, le **08/03/2019** à **17:05**

Il me demande aussi une pension car je suis hébergée à titre gracieux chez mes parents .En

a- t-il le droit?..vue que lui aussi ,il en a profité en même temps.

Par **janus2fr**, le **08/03/2019** à **17:24**

Bonjour,

Le concubinage ne fait naitre aucune obligation de pension de l'un envers l'autre en cas de séparation ! Il est drole votre ex !!!

Qu'il aille donc demander cette pension devant le JAF !!!

Par **Visiteur**, le **08/03/2019** à **17:36**

Bonjour

[quote]
"il en a profité en même temps"

[/quote]
De quoi a-t-il profité ?

Par **Cathiefv**, le **08/03/2019** à **17:45**

De l'hébergement a titre gratuit

Par **Pseri**, le **19/12/2020** à **11:46**

Il me semble reconnaître ma situation ou je me fais avoir
On a fini de payer sa voiture
La mienne a été achetée en avril 2019 avec un crédit à son nom étant donné que je payais le Loyer de 900€ et donc avec ce crédit inclus elle avait 300€ de prélèvement
Je déclare le double d'elle sur les 4,5 ans et demi partagé
J'ai injecté 2200€ pour un crédit de 10000 et un achat à 12000
J'ai aussi vendu mon ancien véhicule 1800€ Encaissé sur son compte par un chèque de banque
Soit 4000€ d'apport + donc 20 mensualités à 220€
Je reçois hier un courrier d'avocat me
Demandant de rendre « son » véhicule dans moins de 15jours en l'échange de 2200€ et du remboursement des mensualités de novembre et décembre
Puisque depuis la séparation je versais sur son compte pour le crédit de ma voiture
En gros je me fais avoir sur les 8000€ dépenses
La voiture est considérée à elle car assurance a son nom

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bien que je sois le conducteur principal et que la carte grise soit aux deux noms
Je me retrouve donc à pied du jour au lendemain avec 2000€
Tout comme je dois assumer la maison le temps de pouvoir trouver autre chose ...
Je ne me suis jamais rien acheté pendant les 4 ans et je lui ai tout donné et offert ainsi qu'à sa famille
Je trouve la loi étrange ....
Et elle avec ses 1000€ par mois elle va réussir à faire une plu valu sur le véhicule le tout en fumant un paquet par jour depuis 4ans...
La vie est compliquée et la loi injuste

Par **janus2fr**, le **19/12/2020** à **11:56**

[quote]
La voiture est considérée à elle car assurance a son nom
Bien que je sois le conducteur principal et que la carte grise soit aux deux noms

[/quote]
Bonjour,

Comme déjà dit, la carte grise n'est pas un titre de propriété. L'assurance ne prouve rien non plus. Seule la facture d'achat (ou le certificat de cession) démontre qui est le propriétaire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés